

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU REFERENTIEL FAB-DIS
ET DE FOURNITURE DES SERVICES ASSOCIÉS A LA
PLATEFORME CONNECT.FABDIS.FR

Article 1. Périmètre d'application des Conditions générales

Les présentes Conditions générales s'appliquent à tout téléchargement du Référentiel lors de toute commande d'un ou plusieurs services définis à l'art.2, par un Client et agissant pour les besoins de son activité de fabrication et/ou de distribution de produits et services à destination du marché français (ci-après le « Client »), à compter du 13 avril 2026. FAB-DIS se réserve de faire évoluer ou modifier les présentes Conditions générales. Les Conditions générales modifiées s'appliqueront aux abonnements ou évolutions d'abonnement souscrits postérieurement à la date de modification. La modification pourra faire l'objet d'une communication écrite aux clients.

Article 2. Définition des Services

2.1 Caractère personnel des Services – Incessibilité – Sous-traitance

Les Services sont commandés par chaque Client en son nom et pour son compte propre uniquement. Chaque compte est créé pour un administrateur unique du Client pour lequel plusieurs utilisateurs salariés du Client peuvent être rattachés selon le choix du Client. Le Client ne peut céder ses droits au titre de l'abonnement souscrits aux Services à un tiers, y compris intra-groupe. Toute commande réalisée pour le compte d'un tiers ou à des fins de sous-traitance doit avoir été explicitement et préalablement autorisée par FAB-DIS et donne lieu au paiement du Service En l'absence de cette autorisation, tout usage pour un tiers donnera lieu aux pénalités définies ci-après.

2.2 Prérequis généraux

Pour bénéficier des Services associés à la plateforme connect.fabdis.fr, le Client doit disposer à ses frais d'un ordinateur, d'une connexion internet sécurisée et de la dernière version du fichier FAB-DIS 3.0 accessible via les services de la plateforme connect.fabdis.fr

2.3 Services composant les offres d'abonnement de FAB-DIS sur connect.fabdis.fr

2.3.1 Le KIT FAB-DIS, référentiel

Le Référentiel consiste en un format et en une organisation spécifique de données de produits et services conçus par FAB-DIS qui a pris l'initiative et le risque des investissements correspondant et qui les édite, les publie et les divulgue sous sa direction et son nom. Il est protégeable à cet égard au titre des dispositions des article L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle et le Client renonce expressément à contester ces droits en souscrivant un abonnement.

Dans le cadre des services FAB-DIS, le référentiel est accompagné d'une documentation complète appelé Le Kit FAB-DIS composée notamment de notices explicatives, de tables et liste d'attributs. Elle a pour but d'anticiper et éviter les défauts de conformité des fichiers de l'Utilisateur.

Le Référentiel et Le Kit FAB-DIS incluent et, pour la durée des Services souscrits, l'accès à leurs mises à jour au fur et à mesure de leur édition.

Ce format et cette organisation visent à simplifier les opérations de référencement des produits et services dans les relations entre fabricants et distributeurs. Le Référentiel est notamment utilisé largement dans le secteur du bâtiment, mais transposable à tous secteurs.

Le Référentiel tout comme la documentation est la propriété exclusive de FAB-DIS. Il est protégé par les lois relatives au secret d'affaires et à la propriété intellectuelle comme précisé aux articles 11 et 12. Il est défendu de l'utiliser hors du cadre prévu par les présentes Conditions générales ou d'en supprimer les marques de propriété. Il est rappelé en particulier que la suppression de la marque déposée FAB-DIS constitue un délit (art. L713-3-1 et L716-4 du Code de la propriété intellectuelle).

Le Référentiel est mis à disposition en version 3.0.

Le KIT FAB-DIS est intégré dans le Centre de ressources du site connect.fabdis.fr.

2.3.2 Service Easy-Check

(a) Contrôle de conformité

Le Service Easy Check assure un contrôle normatif de conformité au Référentiel d'un fichier par un traitement de données techniques, marketing, logistiques, réglementaires permettant à l'Utilisateur, en soumettant en ligne un fichier Excel rempli par ses soins ou par un autre Fabricant ou Distributeur, de générer et télécharger un rapport (script) identifiant par ligne et/ou case les non-conformités au Référentiel, puis une fois ces non-conformités corrigées par ses soins, d'obtenir un numéro d'identification unique matérialisant sa conformité.

Le contrôle exclut notamment tout contrôle de vraisemblance des données ou de cohérence des données entre elles.

Le contrôle est effectué sur la base de la version 3.0 du modèle de données et sera mis à jour au gré des évolutions des tables et attributs de la version 3.0

(b) Pilotage & suivi de la conformité

Le service de Pilotage et Suivi de la Conformité a pour objet de mettre à disposition du Client une interface permettant de visualiser l'ensemble des fichiers déposés et d'accéder aux résultats de contrôle et rapports d'analyse.

(c) Suivi des KPIs et points d'amélioration

Le service de Suivi des KPI a pour finalité de permettre au Client de piloter la qualité de ses données échangées dans le cadre du modèle FAB-DIS, à travers des indicateurs de scoring de complétude sur des blocs spécifiques. FAB-DIS met à disposition du Client :

- Une interface de visualisation des indicateurs clés de performance (KPI) sur des blocs thématiques ;
- L'historisation des indications clés de performance sur les anciens fichiers déposés (depuis 3 ans).

Ce service vise à outiller le Client dans :

- La mise en place d'une démarche qualité structurée sur les données produits ;
- L'accompagnement de ses équipes métiers dans la priorisation des corrections et évolutions ;
- Le suivi objectif de la performance de ses échanges avec ses partenaires commerciaux.

(d) Partage sécurisé des fichiers FAB-DIS

Le service de partage des fichiers permet au Client de diffuser de manière sécurisée et maîtrisée les fichiers FAB-DIS contrôlés à destination de ses distributeurs ou partenaires commerciaux autorisés, dans le respect des droits d'accès et des règles de confidentialité définis.

Dans le cadre du présent service, FAB-DIS propose les fonctionnalités suivantes :

- mise à disposition d'un espace sécurisé de publication, depuis lequel le Client peut sélectionner les fichiers à partager (dépôts validés, rapports de conformité) ;
- paramétrage des droits d'accès par destinataire avec gestion fine des autorisations de téléchargement ;
- envoi automatisé d'une notification à chaque destinataire autorisé lors de la mise à disposition d'un fichier (email avec lien sécurisé) ;
- système complet de traçabilité des accès, enregistrant les dates de téléchargement, les utilisateurs concernés ;
- possibilité pour le Client de révoquer un accès ou de modifier les autorisations à tout moment via l'interface de gestion.

(e) Collecte des fichiers

Tout client ayant créé un compte avec le profil « Distributeur » sur la plateforme connect.fabdis.fr pourra souscrire aux offres leur permettant de collecter les fichiers FAB-DIS mis à disposition par les fournisseurs (profil « Fabricant »).

Ce service lui permettra notamment de :

- Vérifier si les fichiers fournis ont été validés par le service de conformité Easy-Check,
- Télécharger le rapport de conformité correspondant,
- Télécharger les fichiers au format XLS ou JSON.

(f) Accès API

Selon le profil du Client (fabricant ou distributeur) ce service permet :

- D'associer des outils externes (PIM, ERP, plateformes tierces compatibles FAB-DIS Inside) à leurs marques déclarées ;
- D'accéder, consulter et gérer leur clé API publique, utilisée pour automatiser les échanges de fichiers ou les contrôles via Easy-Check.

(g) Archivage

Les rapports sont accessibles sur la plateforme connect.fabdis.fr dans le compte membre de l'utilisateur. Les fichiers partagés sont archivés et hébergés pour une durée de 3 ans, tandis que les fichiers non partagés peuvent être supprimés par le Client.

(h) Utilisation des données à des fins statistiques

Les données transmises dans le cadre de l'exploitation du modèle FAB-DIS, notamment connect.fabdis.fr, pourront être utilisées par FAB-DIS à des fins d'analyse statistique.

- Finalité de traitement :

Ces données ont pour objet de permettre à FAB-DIS de :

- Évaluer l'usage des attributs et champs du modèle FAB-DIS ;
- Identifier les tendances générales du marché, dans une logique d'amélioration continue des services proposés ;
- Produire des indicateurs agrégés (volumétrie, typologie des données structurées, fréquence de mise à jour, etc.).

○

3.1 Niveaux d'abonnement – Durée.

Les offres d'abonnement aux Services Connect FAB-DIS et leurs tarifs sont disponibles sur le site <https://Fabdis.fr/fr/>

Les offres proposent une souscription annuelle avec tacite reconduction si l'annulation n'est pas effectuée 1 mois avant la fin de la date anniversaire.

3.2 Offres intégrant les services

Les services sont regroupés dans 3 offres et sont destinés aux fabricants et/ou distributeurs.

| | KIT FAB-DIS | OFFRE FAB | OFFRE DIS |
|---|------------------------|-----------|--------------|
| Client | Fabricant Distributeur | Fabricant | Distributeur |
| Configuration de compte | | | |
| Compte entreprise entre 1 à 6 utilisateurs selon palier de SKU | X | X | X |
| Déclaration des marques | Fabricant | X | |
| Centre de ressources | | | |
| Centre de ressources trames, kit, notices | X | X | |
| Accès documents synthétiques | X | X | |
| FAQ, guides pratiques et hotline d'assistance | X | X | |
| Services de contrôle et conformité | | | |
| Service Easy-Check : vérification automatique des fichiers et détection des anomalies | | X | |
| Accès aux numéros de conformité | | X | X |
| Tableau de bord avec indicateurs sur enrichissements de blocs thématiques | | X | X |
| Diffusion fichiers | | | |
| Gestion des fichiers partagés par distributeur | | X | |
| Liste des distributeurs référencés | | X | |
| Suivi de la diffusion des fichiers vers les distributeurs | | X | |
| Collect des fichiers | | | |
| Accès aux fichiers FAB-DIS fournis par les fabricants | | | X |
| Accès API | | | |
| Rattachement partenaire FAB-DIS INSIDE | | X | |

3.3 Structures des tarifs

3.4

- Offre KIT FAB-DIS

Offre à tarif unique pour les fabricants et distributeurs, qui reprend l'ensemble des éléments du KIT FAB-DIS cités préalablement.

- Offre FAB

Le coût de l'abonnement est calculé en fonction du nombre de références commerciales uniques contenues par le Référentiel du Client dans le bloc COMMERCE et soumis au service Easy-Check. Si le nombre effectif de références commerciales uniques soumises au service Easy-check est supérieur, , FAB-DIS proposera au Client l'accès à l'offre supérieure en intégrant une facturation complémentaire pour l'année en cours. S'il devient inférieur au nombre déclaré lors de la souscription de l'abonnement, aucun remboursement de n'interviendra.

Chaque abonnement est souscrit pour une durée de 12 mois minimum, prenant effet à la date de paiement de l'abonnement par le Client et est renouvelable de manière tacite, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties un mois avant la date d'échéance d'abonnement.

FAB-DIS se réserve le droit, à tout moment, de faire évoluer ou de modifier les offres de Services ainsi que leur contenu. Ces modifications entreront en vigueur à compter de leur date de publication ou de communication, et s'appliqueront exclusivement aux nouveaux abonnements ainsi qu'aux demandes de modification d'abonnement souscrites postérieurement à ladite date. FAB-DIS pourra informer les Clients 2 mois avant les modifications par tout moyen écrit jugé approprié, notamment par courrier électronique ou notification via la plateforme.

- Offre DIS

Le coût de l'abonnement est déterminé en fonction du nombre de fournisseurs déclarés lors de la souscription à l'offre DIS. Chaque trimestre, cet abonnement pourra être réévalué sur la base de l'activité réelle constatée, à savoir :

- le nombre de fournisseurs ayant effectivement mis à disposition des fichiers FAB-DIS,
- et le nombre de fichiers téléchargés par le client.

Si le nombre effectif de fournisseurs est supérieur, FAB-DIS proposera au Client l'accès à l'offre supérieure en intégrant une facturation complémentaire pour l'année en cours. S'il devient inférieur au nombre déclaré lors de la souscription de l'abonnement, aucun remboursement de n'interviendra.

Chaque abonnement est souscrit pour une durée de 12 mois minimum, prenant effet à la date de paiement de l'abonnement par le Client et est renouvelable de manière tacite, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties un mois avant la date d'échéance d'abonnement.

FAB-DIS se réserve le droit, à tout moment, de faire évoluer ou de modifier les offres de Services ainsi que leur contenu. Ces modifications entreront en vigueur à compter de leur date de publication ou de communication, et s'appliqueront exclusivement aux nouveaux abonnements ainsi qu'aux demandes de modification d'abonnement souscrites postérieurement à ladite date. FAB-DIS pourra informer les Clients 2 mois avant les modifications par tout moyen écrit jugé approprié, notamment par courrier électronique ou notification via la plateforme.

- Offre de bienvenue « OFFRE DIS » pour les « Distributeurs »

L'Offre DIS sera accessible gratuitement (0 €) jusqu'au **1er juillet 2026**, sans engagement ni obligation de renouvellement payant.

3.4 Modalités de renouvellement et de résiliation

Les services FAB-DIS font l'objet d'un renouvellement automatique à la date anniversaire du contrat, sauf dénonciation formulée au plus tard 30 jours avant la date de fin du contrat.

Un email de rappel est adressé au client 30 jours avant la date d'échéance, afin de lui permettre, le cas échéant, de procéder à la dénonciation dans les délais impartis.

La date de renouvellement automatique est accessible à tout moment depuis l'espace client sur la plateforme dédiée.

Article 4. Téléchargement et usage du Référentiel

4.1 Caractère personnel du téléchargement

L'usage du Référentiel est strictement personnel et inaccessible ; il est réservé à chaque collaborateur désigné par le Client défini à l'article 1^{er}, qui, après commande d'un service défini à l'article 3, (i) a téléchargé le Référentiel sur la page dédiée du site <https://connect.fabdis.fr/> après (ii) avoir accepté les présentes Conditions générales et après (iii) s'être identifié par l'adresse email et le mot de passe propre à chaque Client ainsi que par (iv) l'identification complète de l'entreprise cliente (dénomination et siège immatriculés au Kbis, n° siren, Code APE ou NAF, adresse de facturation, statut, activité principale, Affiliation à une organisation Cliente).

Chaque Client s'interdit tout téléchargement du Référentiel pour un Utilisateur extérieur à son entreprise, et notamment tout téléchargement pour le compte d'un sous-traitant ou d'un client. Tout téléchargement du Référentiel en vertu d'une procuration au nom et pour le compte d'un tiers (par ex. à l'occasion d'une assistance à maîtrise d'ouvrage) est soumis à approbation préalable et écrite de FAB-DIS.

Le Client s'interdit toute diffusion, toute reproduction ou tout partage (y compris sur des sites de partage de fichiers) du Référentiel hors du cadre du référencement par ses soins de ses produits par ses clients ou fournisseurs ou hors du cadre de la formation de ses propres Utilisateurs. Cet engagement est valable pour une durée d'au moins dix ans à compter de chaque téléchargement du Référentiel dans les conditions sus définies.

Le Client et chaque Utilisateur doivent être conscients que chaque exemplaire du Référentiel téléchargé sur le site <https://connect.fabdis.fr/> est susceptible d'être identifié par un numéro ou une référence afin de faciliter, si besoin, le contrôle a posteriori des présents engagements.

4.2 Garantie du respect des Conditions générales par les Utilisateurs

Chaque Client se porte fort et garantit le respect des présentes Conditions générales par les utilisateurs de son entreprise ou de son sous-traitant au bénéfice desquels il a téléchargé le Référentiel. Il s'engage à avoir donné connaissance des présentes Conditions générales à ses collaborateurs et à leur avoir communiqué les informations relatives au traitement de ses données personnelles avant tout téléchargement.

4.3 Durée de l'usage consenti

L'autorisation d'utilisation du Référentiel obtenue dans le respect des présentes Conditions générales est consentie pour toute la durée de sa protection légale.

Toutefois, l'attention du Client est attirée sur la mise à disposition régulière de nouvelles versions du Référentiel par FAB-DIS et l'impossibilité de garantir la maintenance et l'interopérabilité indéfinie des nouvelles versions avec la version téléchargée par le Client, au-delà d'une durée minimum d'un an.

Le Client prend à sa charge et fait son affaire des éventuelles conversions, importations ou re-saisies de ses données dans la nouvelle version du Référentiel.

4.4 Respect du Référentiel

Afin d'optimiser la fiabilité du Référentiel et sa finalité de partage d'informations standardisées, chaque Client et/ou Utilisateur du Référentiel respectera strictement la terminologie et la structure du Référentiel (en ce compris Le kit FAB-DIS), et s'abstiendra de lui apporter une quelconque adaptation, correction, traduction et/ou plus généralement une quelconque modification.

FAB-DIS étudiera avec attention toute suggestion ou proposition d'amélioration ou d'enrichissement afin, si possible, d'en faire bénéficier tous les Clients lors d'une prochaine version du Référentiel.

Article 5. Confidentialité, sécurisation, infrastructure

5.1 Confidentialité des données commerciales

Les données produits, fichiers FAB-DIS, catalogues, caractéristiques techniques et toute information commerciale déposée par les industriels sur la plateforme FAB-DIS Connect sont considérées comme strictement confidentielles.

FAB-DIS agit exclusivement comme opérateur technique de la plateforme et s'engage à :

- ne pas exploiter ces données à des fins commerciales ;
- ne pas transmettre ces données à des tiers non autorisés ;

Les données déposées restent la propriété exclusive de l'industriel qui les transmet.

5.2 Gestion des accès distributeurs

La plateforme FAB-DIS Connect permet aux industriels de contrôler la diffusion de leurs données.

À ce titre :

- chaque industriel peut définir la liste des distributeurs autorisés à accéder à ses données ;
- l'accès aux fichiers peut être restreint à certains groupes de distributeurs ;
- les droits d'accès sont gérés par profil utilisateur et par entreprise ;

FAB-DIS met à disposition les outils techniques nécessaires à cette gestion, sans intervenir dans les décisions commerciales prises par les industriels.

5.3 Transmission sécurisée des fichiers

Les fichiers déposés sur la plateforme FAB-DIS Connect sont transmis selon des protocoles sécurisés. Les mesures mises en œuvre comprennent notamment :

- chiffrement des communications via TLS 1.2 ou supérieur ;
- stockage sécurisé des fichiers dans l'infrastructure Microsoft Azure ;
- accès aux fichiers via liens temporaires sécurisés ;
- contrôle d'accès par authentification et gestion des rôles.

FAB-DIS garantit que les droits d'accès paramétrés par le Client Fabricant sont techniquement respectés au niveau de la Plateforme. Seuls les distributeurs expressément autorisés par le Client Fabricant peuvent accéder aux fichiers qui leur sont destinés

Ces mécanismes visent à garantir la confidentialité, l'intégrité et la traçabilité des échanges de données.

| Garanties techniques de transmission des fichiers | |
|---|---|
| Chiffrement en transit | Toutes les communications entre le navigateur client et la Plateforme sont chiffrées via TLS 1.2 minimum. Le protocole HSTS (HTTP Strict Transport Security) est activé sur tous les services exposés. |
| Chiffrement au repos | Les fichiers déposés sur la Plateforme sont stockés sur Azure Blob Storage avec chiffrement natif automatique (AES-256). La base de données PostgreSQL bénéficie également d'un chiffrement natif des données stockées. |
| Accès par URL sécurisée temporaire | Les fichiers ne sont pas publics. Tout accès à un fichier s'effectue via une l'accès à la plateforme connect.fabdis.fr et via une URL dédiée pour le téléchargement. |
| Notification automatique | À chaque mise à disposition d'un fichier, les distributeurs autorisés reçoivent un email de notification. |

Traçabilité complète

Un journal d'accès enregistre, pour chaque fichier partagé, les dates de mise à disposition, les dates de téléchargement effectif, et les identités des utilisateurs ayant accédé au fichier.

FAB-DIS n'est pas responsable de la sécurité des systèmes informatiques du Client Distributeur une fois le fichier téléchargé sur ses systèmes propres. Le Client Distributeur est seul responsable de la sécurité de son environnement de réception.

5.4 Hébergement et infrastructure

La plateforme FAB-DIS Connect est hébergée sur l'infrastructure cloud Microsoft Azure, dans des centres de données situés au sein de l'Union européenne.

L'hébergement bénéficie notamment :

- de mécanismes de chiffrement des données ;
- de systèmes de sauvegarde et de redondance ;
- de certifications de sécurité reconnues (ISO 27001, ISO 27017, ISO 27018).

FAB-DIS met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires afin d'assurer un niveau de sécurité conforme aux standards du marché.

5.5 Sécurité de la plateforme

FAB-DIS met en œuvre des mesures de sécurité conformes à l'état de l'art pour protéger la Plateforme, les données et les fichiers des Clients. Ces mesures incluent notamment :

| Mesures de cybersécurité FAB-DIS | |
|---|---|
| Architecture | Hébergement sur Microsoft Azure en région Europe (disponibilité garantie 99,9%). Infrastructure sécurisée par conception (Security by Design) et par défaut (Security by Default). |
| Contrôle des accès | Application du principe du moindre privilège. Séparation des rôles (administration, exploitation, support). Comptes nominatifs uniquement. Authentification renforcée. |
| Chiffrement | Chiffrement au repos (AES-256) sur Azure Storage et PostgreSQL. Chiffrement en transit via TLS 1.2 minimum. Hachage des mots de passe |
| Surveillance | Journalisation des accès et actions sensibles. Revue semestrielle des droits d'accès par le Directeur Général et le Product Owner. Audits réguliers des prestataires. |
| Gestion des incidents | Processus formalisé de détection, notification, analyse, correction et documentation des incidents. Obligation de signalement CNIL dans les 72h en cas de violation de données personnelles. |
| Sauvegardes | Sauvegardes gérées par prestataires certifiés. Plans de continuité et de reprise d'activité testés périodiquement. |
| Conformité OWASP | Plateforme développée et auditée conformément au référentiel OWASP Top 10, couvrant notamment la protection contre les injections, les failles d'authentification, les expositions de données sensibles et les contrôles d'accès défaillants. |

FAB-DIS est tenu à une obligation de moyens en matière de sécurité des systèmes d'information. En

cas d'Incident de Sécurité affectant les données du Client, FAB-DIS s'engage à notifier le Client dans les meilleurs délais et au plus tard dans les soixante-douze (72) heures suivant la prise de connaissance de l'incident, conformément aux dispositions du RGPD.

5.6 Responsabilité sur les données transmises

Chaque utilisateur demeure seul responsable des données qu'il dépose ou transmet via la plateforme FAB-DIS Connect, notamment :

- de leur exactitude ;
- de leur conformité réglementaire ;

FAB-DIS agit exclusivement comme fournisseur de service technique d'échange de données et ne peut être tenu responsable :

- du contenu des données échangées ;
- de l'utilisation qui en est faite par les destinataires autorisés.

Article 6. Commande

Le Client choisit le(s) Service(s) au(x)quel(s) il souhaite souscrire sur le site <https://connect.fabdis.fr/> en remplissant l'ensemble des mentions du formulaire de souscription.

Il prend connaissance des Conditions Générales et les accepte.

Les commandes deviennent définitives à compter de leur confirmation explicite par FAB-DIS dans les 48h. ouvrées (hors jours fériés et périodes de congés) suivant leur réception. À compter de cette validation, les commandes ne peuvent plus être rétractées sans l'accord de FAB-DIS, moyennant éventuelle négociation d'un dédit.

Une fois la commande validée, FAB-DIS envoie au Client un courrier électronique de confirmation de commande ainsi que la facture correspondant au(x) Service(s) souscrit(s). Dans les 48h. ouvrées du complet paiement de la facture, FAB-DIS active le(s) Service(s), le Client en est informé via une notification par un courrier électronique d'activation.

Article 7. Conditions financières

7.1 Tarif des Services

Les Services sont facturés au tarif en vigueur au jour de leur commande par le Client. Le tarif est disponible sur le site de FAB-DIS ou sur demande par email ou courrier postal. Les prix s'entendent HT et hors frais notamment hors frais de paiement ou frais de change.

FAB-DIS se réserve de faire évoluer ou modifier les tarifs des offres de Services. Les tarifs modifiés s'appliqueront aux abonnements ou évolutions d'abonnement souscrits postérieurement à la date de modification.

Les Clients déjà clients de FAB-DIS seront alertés de toute évolution tarifaire avec un préavis d'au moins deux mois et la modification tarifaire s'appliquera à compter de la prochaine prorogation du Service, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties dans les conditions prévues à l'article Durée.

7.2 Modalités de règlement

Les Services sont facturés à la commande et payables à 30 jours date de facture, en euros et au siège de FAB-DIS par virement ou par chèque tiré sur une banque française et libellé à l'ordre de la société FAB-DIS.

Le Client s'interdit toute retenue de paiement ou compensation.

Article 8. Conséquences d'un retard de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L441-10 du Code de commerce, les pénalités légales de retard de paiement automatiquement dues à compter du jour suivant l'échéance de la facture sont égales au taux de refinancement de la Banque centrale européenne majoré de dix pour cent. Tout retard de paiement entraîne en outre l'application de l'indemnité légale de recouvrement précontentieux de 40 euros, sans préjudice de la faculté de solliciter une indemnité complémentaire, sur justification, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs (art.D.441-5 du code du commerce).

Tout retard de paiement entraîne aussi de plein droit : *(i)* suspension des Services en cours ; *(ii)* faculté de subordonner la poursuite de l'exécution des Services en cours et l'acceptation de commandes futures à la fourniture de garanties et ; *(iii)* déchéance de droit de toutes créances détenues par FAB-DIS sur le Client, leur solde devenant immédiatement exigible même en cas d'acceptation d'effets.

Article 9. Obligation du Client

Le Client est tenu de vérifier l'innocuité des fichiers contrôlés ou convertis par les Services afin de prévenir tout risque de contamination des serveurs de FAB-DIS et/ou des autres Clients et utilisateurs.

Le Client doit disposer d'un pare-feu et d'un anti-virus à jour et plus généralement respecter l'ensemble des préconisations des pouvoirs publics pour assurer la sécurité de son système d'information.

Le Client s'engage également à s'abstenir d'entraver ou perturber le fonctionnement des Services de FAB-DIS et à se conformer aux conditions requises, aux procédures de sécurité mise en place par cette dernière.

Le Client est seul titulaire et responsable de son identifiant et de son mot de passe. Il s'engage à ne pas les communiquer à des tiers. Il supportera seul les conséquences qui pourraient résulter de l'exploitation par des tiers qui auraient eu connaissance de l'identifiant et du mot de passe, sauf s'il est établi que cette divulgation est le fait de FAB-DIS. En cas d'oubli de son mot de passe ou identifiant, le Client pourra en informer FAB-DIS par le biais de la plate-forme FAB-DIS. FAB-DIS enverra un lien au Client sur l'adresse électronique renseignée par ce dernier qui lui permettra de définir un nouveau mot de passe.

Le Client doit signaler à FAB-DIS sans délai toute suspicion d'utilisation frauduleuse de ses identifiants et mots de passe ou de ceux des Utilisateurs dont il a la responsabilité.

Le Client s'engage à signaler à FAB-DIS sans délai toute anomalie ou erreur qu'il aurait décelée directement ou indirectement et dont il présume que ladite anomalie ou erreur trouve son origine dans la fourniture des Services ou du Référentiel et à lui fournir toute justification de ses allégations.

Article 10. Pénalité pour usage non autorisé

En cas d'usage non autorisé du Référentiel, l'indemnité due à FAB-DIS sera égale à trois fois le tarif du Service Easy-Check niveau PREMIUM by FAB-DIS multiplié par le nombre d'utilisateurs en

infraction, outre les dommages et intérêts que pourraient demander FAB-DIS en réparation de son préjudice. Les frais de justice de FAB-DIS-lui seront indemnisés dans les conditions prévues par la loi.

Article 11. Maintenance – Mise à jour

FAB-DIS se réserve le droit de suspendre l'accès aux Services accessibles sur connect.fabdis.fr, pour corriger les Services afin de procéder, sans que cette liste soit limitative, à des corrections ou évolutions de ces derniers.

Les opérations de maintenance corrective sont, sans que cette liste soit limitative, les corrections de bug des Services ou les ajustements mineurs du Référentiel.

Le Client est averti de toute opération de maintenance corrective programmée par un courrier électronique envoyé au moins une (1) semaine avant la date de début de l'opération de maintenance corrective.

Les opérations de maintenance évolutive/mise à jour sont, sans que cette liste soit limitative, l'ajout de nouvelles fonctionnalités, la prise en compte d'une évolution réglementaire ou encore d'une nouvelle version du Référentiel.

Le Client est averti de toute opération de maintenance évolutive/ mise à jour par courrier électronique adressé au moins deux (2) mois avant la date de début de l'opération de maintenance évolutive/mise à jour.

Lors des opérations de maintenance évolutive/ mise à jour, FAB-DIS s'engage à ne pas suspendre ses Services plus de quatre (4) jours consécutifs et à mettre en œuvre tous les moyens pour réduire la durée de suspension. Lors des opérations de maintenance corrective, FAB-DIS mettra tous les moyens en œuvre pour ajuster et corriger les Services dans les meilleurs délais.

Article 12. Confidentialité

Sous réserve de toute contrainte légale, réglementaire, administrative ou judiciaire dûment établie, chaque partie conservera strictement confidentiel l'ensemble des documents et informations qui auront été portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution des Services, tant pendant leur durée que les cinq années suivant sa fin quelle qu'en soit leur cause. Elles s'engagent également à faire observer par leurs personnels, sous-traitants et intervenants de toutes sortes, cette obligation de confidentialité.

En particulier, l'ensemble du contenu du « Le Kit FAB-DIS » relève du secret des affaires au sens de l'article L151-1 du Code de commerce.

Il est rappelé que conformément à l'art. L152-6 du Code de commerce, toute utilisation, toute divulgation et plus généralement toute atteinte à un secret d'affaires engage la responsabilité de son auteur et l'expose à devoir indemniser les conséquences économiques négatives, le préjudice moral et les économies et bénéfices indûment obtenus grâce à cette atteinte, sans préjudice de toute autre sanction prévue par la loi.

Ne seront pas considérées comme confidentielles les informations dont la partie en cause pourra prouver : (i) qu'elles étaient dans le domaine public préalablement à leur divulgation ou postérieurement, mais en l'absence de toute faute, ou (ii) qu'elles ont été reçues d'un tiers de manière licite et sans restriction ni violation du présent contrat, ou (iii) qu'elles ont été publiées sans violation des dispositions du présent contrat, ou (iv) que l'utilisation ou la divulgation ont été autorisées par écrit par l'autre partie.

Article 13. Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle attachés au Référentiel, aux Services, aux œuvres fonctionnelles et écrits pratiques associés, ainsi que les marques et noms de domaine afférents sont la propriété exclusive de FAB-DIS et ne sont aucunement transférés au Client du fait de la souscription du Contrat.

Le Client s'engage (i) à ne pas utiliser les Services d'une manière qui ne soit pas expressément autorisée par FAB-DIS conformément au Contrat, en particulier par tout moyen autre que l'interface de FAB-DIS, (ii) à ne pas dupliquer, reproduire (y compris copier, modifier, fusionner, inclure, décompiler tout ou partie des règles de contrôle/algorithmes/logiciels relatifs aux Services), vendre, commercialiser, revendre ou rendre disponibles les Services à un tiers, qu'elle qu'en soit la raison.

En application du Contrat, le Client bénéficie seulement d'un droit d'utilisation et de reproduction strictement personnel sur les livrables (Rapports d'analyses, rapport de conformité, fichier Excel de référencement authentifié conforme, rapport de conversion, macro Excel de conversion) qui lui sont remis dans le cadre de l'utilisation des Services.

D'une manière générale, le Client s'engage à ne porter atteinte en aucune façon aux droits de propriété intellectuelle de FAB-DIS liés au Référentiel, aux Services, aux œuvres fonctionnelles et écrits pratiques associés, ainsi que les marques et noms de domaine afférents et à ne pas se livrer à toute activité qui pourrait modifier, interférer, endommager, surcharger ou interrompre les Services ou les serveurs et réseaux qui sont connectés aux Services

Article 14. Responsabilité

FAB-DIS ne pourra être tenu responsable des interruptions de Services ou des dommages liés :

- à un cas de force majeure ou à une décision des autorités ;
- à une interruption de la fourniture d'électricité ou du fait d'opérateurs tiers ;
- à une interruption dans la disponibilité des Services due à des opérations de maintenance ou de mise à jour, telles que prévues par l'article 9 – maintenance – mise à jour ;
- à une utilisation anormale ou frauduleuse du Client ou des tiers nécessitant l'arrêt des Services pour des raisons de sécurité ;
- à un dysfonctionnement des matériels ou accès au réseau internet du Client ou à une mauvaise utilisation des Services par le Client;
- à une intrusion ou à un maintien frauduleux d'un tiers dans le système, ou à l'extraction illicite de données, malgré la mise en œuvre des moyens de sécurisation conformes aux données actuelles de la technique, FAB-DIS ne supportant qu'une obligation de moyen au regard des techniques connues de sécurisation ;
- à la nature et au contenu des informations et données créées et /ou communiquées par le Client; et
- au fonctionnement du réseau internet ou des réseaux de communications électroniques permettant l'accès à internet opérés par des opérateurs tiers.

FAB-DIS ne saurait être tenu responsable des dommages indirects ou ne résultant pas directement et exclusivement d'une défaillance des Services.

En outre, FAB-DIS ne sera pas tenu responsable dans les cas où la réception des rapports d'analyse émis dans le cadre de l'utilisation des Services et transmis par voie électronique serait empêchée par le système antispam du Client ou par des mesures de contrôle ou de blocage de son propre service de messagerie. Le Client s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour autoriser la réception des courriers électroniques provenant de l'expéditeur « no-reply@Fabdis.fr ».

En tout état de cause, la responsabilité globale de FAB-DIS pour les dommages subis par le Client est limitée au montant annuel encaissé du Contrat. Le Client comprend et accepte que les limitations de responsabilité prévues au Contrat sont des éléments essentiels de ce dernier et, qu'en l'absence de telles limites, les conditions matérielles et économiques auraient été sensiblement différentes.

En cas de dommage subi à l'occasion de ou en lien avec l'utilisation des Services, le Client doit en prévenir FAB-DIS dans un délai maximum d'un (1) mois jours par lettre recommandée avec accusé de réception, à peine de forclusion.

En toute hypothèse, la responsabilité de FAB-DIS au titre du présent contrat se prescrit par un an à compter de la date de début de la période de prescription prévue par la loi.

Article 15. Force majeure

La force majeure s'entend de tout événement extérieur, même s'il n'est pas imprévisible, empêchant une Partie d'exécuter ses obligations rendant leur exécution excessivement onéreuse, notamment les : guerres, émeutes, accidents, incendies, cataclysmes, embargos, pénuries, grèves, fermetures d'entreprises, difficulté d'approvisionnement en matière première, manque général de moyen de transport, actes de gouvernement, ou défection d'un fournisseur.

Article 16. Résiliation anticipée

Chaque Partie peut résilier l'abonnement souscrit en cas de manquement par l'autre Partie à ses obligations, trente jours après la date de réception d'une mise en demeure envoyée par avis de réception demeurée sans effet.

Dès la date d'effet de la résiliation, le Client perd tout accès aux Services, ses identifiants et ceux de ses Utilisateurs étant désactivés d'office.

En outre, une suspension conservatoire temporaire peut être mise en œuvre sans préavis en cas de suspicion de fraude ou de risque d'atteinte à l'intégrité des serveurs, logiciels et/ou données d'une Partie.

Article 17. Références

17.1 Utilisation de la référence FAB-DIS par le Client

Pour la durée du Contrat, FAB-DIS autorise le Client à utiliser la marque « FAB-DIS » et les mentions expressément autorisées par FAB-DIS sur ses brochures publicitaires, site Internet ainsi que sur tout document destiné à une diffusion générale par le Client à ses propres clients ou fournisseurs.

Cet usage est consenti en l'état de la marque FAB-DIS et sans autre garantie que celui de son dépôt auprès de l'INPI.

Le Client s'engage à ce que dans le cadre de l'utilisation des références précitées, il ne porte pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de FAB-DIS. En particulier, il s'engage à ne pas faire une utilisation des références précitées contraires aux lois, constitutives d'une publicité trompeuse ou dénigrante ou susceptible de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à l'image de marque de FAB-DIS.

À l'issue du Contrat pour quelque cause que ce soit, le Client ne sera plus en droit de faire utilisation de ces références. Il devra les retirer, supprimer de tous les supports concernés et lorsque cette suppression ou retrait est impossible, il devra détruire les supports en cause.

17.2 Utilisation de la dénomination sociale du Client par FAB-DIS

FAB-DIS souhaite pouvoir utiliser la dénomination sociale du Client afin de faire état que ce dernier est utilisateur des Services. Ainsi FAB-DIS pourra notamment faire figurer la dénomination sociale du Client sur son site Internet, sur ses brochures commerciales ainsi que sur tout document destiné

à une diffusion générale par FAB-DIS aux Client ou clients potentiels de Services. Afin de faire droit à cette utilisation, le Client cochera la case prévue à cet effet sur le formulaire de souscription des Services. S'il souhaite revenir sur l'autorisation donnée, le Client adressera un courrier électronique à l'adresse suivante : souscription-easycheck@Fabdis.fr

Article 18. Principes généraux d'application des Conditions générales

Au cas où l'une quelconque des stipulations du Contrat serait reconnue nulle en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une décision judiciaire, elle serait réputée non écrite. Cependant, les autres stipulations du Contrat resteraient en vigueur, à moins que le Client ou FAB-DIS démontre que la stipulation annulée revêtait pour elle un caractère essentiel et déterminant sans la présence de laquelle il n'aurait pas contracté. En tout état de cause, le Client et FAB-DIS s'efforceront de bonne foi de remplacer les stipulations reconnues nulles par des stipulations les plus proches possibles.

Les intitulés des articles, paragraphes et Annexes, ne sont donnés qu'à titre de référence et de commodité. Ils ne seront pas pris en compte dans l'interprétation de l'ensemble des documents formant le Contrat.

Sauf hypothèse où un délai maximal impératif est prévu par le Contrat, aucun retard ou omission par FAB-DIS ou le Client dans l'exercice d'un droit ne peut altérer celui-ci ni être considéré comme une renonciation à en exiger l'exécution ultérieure.

Article 19. Droit applicable – Tribunal compétent

Les présentes Conditions générales et toute commande ou tout accord passé pour son exécution sont soumis au droit français. En cas de litige, les Parties soumettront leur différend à la médiation du Centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CMAP), conformément au règlement de ce dernier auquel elles déclarent adhérer. A défaut de résolution amiable du différend, y compris dans le cadre de ladite médiation, tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution, la résiliation, la rupture ou afférent ou découlant d'un abonnement souscrit, relève de la **compétence exclusive du Tribunal des Affaires Economiques de Paris, y compris en cas de référé, pluralité de défendeurs ou appel en garantie.**